

# Contrat d'Apprentissage

Contrat de travail écrit à durée limitée (CDD) ou indéterminée (CDI)

Contrat signé entre un salarié et un employeur (de droit privé ou public)

Permet de suivre une formation en alternance en CFA pendant 1 à 3 ans

## Pour qui ?

Toute personne âgée de 16 à 29 ans. A partir de 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile et qu'il a terminé son année de classe de 3ème et au-delà de 29 ans dans certaines situations (Reconnaissance TH, Création d'entreprise...)

## Objectifs ?

Préparer un Diplôme ou un Titre Professionnel enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

## Avantages ?

### Prime pour les entreprises de moins de 250 salariés

- **5 000 €**, au titre de l'aide unique, si l'apprenti prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 4 (niveau Bac maximum) du RNCP
- **4 500 €**, au titre de l'aide exceptionnelle, si l'apprenti prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au niveau 5 (niveau Bac + 2 maximum) du cadre national des certifications professionnelles
- **2 000 €**, au titre de l'aide exceptionnelle, si l'apprenti prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 7 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) du cadre national des certifications professionnelles.

### Prime pour les entreprises de 250 salariés et plus

- **2 000 €** si l'apprenti prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 4 (niveau Baccalauréat maximum) du cadre national des certifications professionnelles
- **1 500 €** si l'apprenti prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au niveau 5 (niveau Bac + 2 maximum) du cadre national des certifications professionnelles
- **750 €** si l'apprenti prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle inférieur ou égal au niveau 7 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) du cadre national des certifications professionnelles.

Le montant de l'aide diffère selon le diplôme préparé par l'alternant. Valable pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026. L'aide est octroyée uniquement pour la 1re année du contrat.

Ce montant est proratisé en fonction de la durée réelle de l'apprentissage.

Les contrats d'apprentissage du secteur public non industriel et commercial ne sont pas éligibles (à titre d'exemple : collectivité territoriale, établissement public administratif...)

## Rémunération

### Situation

- 1ère année
- 2ème année
- 3ème année

### 16 à 17 ans

- 27 % du SMIC
- 39 % du SMIC
- 55 % du SMIC

### 18 à 20 ans

- 43 % du SMIC
- 51 % du SMIC
- 67 % du SMIC

### 21 à 25 ans

- 53 % du SMIC
- 61 % du SMIC
- 78 % du SMIC

### 26 ans et +

- 100 % du SMIC\* ou SMC\*

Formation gratuite (prise en charge OPCO)